

## **L’Avere-France publie son guide « *Comment électrifier sa flotte de véhicules ?* » pour faciliter la transition des entreprises et collectivités vers l’électrique**

Paris, le 7 Novembre 2022

Parce qu’électrifier les flottes de véhicules est une étape nécessaire pour la décarbonation des transports, l’Avere-France (l’association nationale pour le développement de la mobilité électrique) et ses adhérents formulent des recommandations dans leur guide « *Comment électrifier sa flotte de véhicules ?* ». Ainsi, entreprises et collectivités pourront, à travers ce guide, envisager au mieux l’électrification de leurs flottes, notamment dans l’objectif de répondre aux orientations gouvernementales.

### **Les entreprises et collectivités, pièces-maîtresses de la décarbonation des transports**

L’urgence écologique est une réalité et plusieurs mesures sont à mettre en œuvre pour relever les défis environnementaux actuels. Le secteur des transports, encore fortement dépendant des énergies fossiles, doit être décarboné en vue de répondre à l’objectif de neutralité carbone fixé pour 2050. Cette décarbonation passe, notamment, par la transition vers la mobilité électrique ; transition dans laquelle les entreprises et les collectivités ont fortement leur rôle à jouer. En effet, la moitié des immatriculations annuelles de véhicules légers neufs sont destinées à ces personnes morales.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les entreprises doivent électrifier de manière croissante leurs flottes de véhicules. Ainsi, une entreprise possédant plus de 100 véhicules dans sa flotte a désormais l’obligation de commander 10 % de véhicules à faibles émissions (donc principalement des modèles électriques ou hybrides rechargeables). Des pourcentages plus importants prévoient d’être mis en place très rapidement, de quoi accentuer, pour chaque organisation, la nécessité de « verdir » sa flotte.

### **Un guide de référence pour accompagner collectivités et entreprises dans leurs démarches d’électrification de leurs flottes**

Décarboner le secteur du transport soulève plusieurs interrogations tandis que dans le même temps, l’essor de la mobilité électrique (aujourd’hui, un million de véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent en France) est réel.

La publication de ce guide intervient donc à un moment-clé, pour « donner de l’élan » et permettre aux collectivités et entreprises de s’adapter au mieux.

Le guide « *Comment électrifier sa flotte de véhicules ?* » contient des éléments essentiels à connaître au préalable pour les professionnels souhaitant électrifier leur flotte de véhicules. Couvrant le cadre

réglementaire, les mesures incitatives, les véhicules et les bornes de recharges sur le marché, il regroupe des informations clés de l'Avere-France et de ses adhérents, experts sur la question. La démarche du guide est basée sur des retours d'expérience d'électrification de parcs automobiles et, donc, sur des questionnements d'experts. Enfin, sont intégrées à l'ensemble des recommandations, les étapes-clés permettant de mettre en œuvre une stratégie d'électrification, ainsi qu'une liste d'erreurs à éviter.

## Téléchargez le guide [ICI](#)

Ce guide a été réalisé par l'Avere-France en partenariat avec ses adhérents : Alantys, Alfen, Auto RE, Aval Mobility Observatory, Columbus Consulting, Enedis, Bearing Point, Borne Recharge, Bouygues, Circontrol, DKV, La Poste, Marici Avocats, Mobileese, Mobilize, Mobivia, Nexteneo, Proviridis, Renault Group, Schneider Electric, Scopelec, Tesla, Vitesco Technologies, Wavestone, ZEBorne, ZePlug.

### **A propos de l'Avere-France**

*L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui plus de 220 adhérents.*

### **CONTACT PRESSE**

Martin Kolle : [martin.kolle@lobbycom.fr](mailto:martin.kolle@lobbycom.fr) / 06 89 70 17 51